

# **Unité des Pathologies liées au Stress Sud**

## **\* Règlement \***

## HOSPITALISATION

Unité Pathologies Liées au Stress Sud	Dr Laurence JAMAIGNE (Psychiatre Chef de Service)
Le Domaine-U.L.B.-Érasme	Dr Damiano ANTONINI (Psychiatre)
Tél : 02/386.09.42	Mme Biljana ATANASOVA (Infirmière Chef d'Unité)
Fax : 02/386.09.79	Mr François NEF (Psychologue, psychothérapeute)
	Mr Christophe BRASSEUR (Psychologue, psychothérapeute)
	Mme Delphine Canivet (Psychologue, psychothérapeute)
	Mme Maude Biassetto ( Assistante sociale)
Mail : <a href="mailto:pss@domaine-ulb.be">pss@domaine-ulb.be</a>	

## RENSEIGNEMENTS SUR LA PROCÉDURE ET LE COÛT DE L'HOSPITALISATION

Le Domaine-U.L.B.-Érasme	Mme MICHELS Julie,
Tél : 02/386.09.27	Service Population, de 09H00 à 14H30

## RENSEIGNEMENTS UTILES

Téléphone général : 02/386.09.00
Téléphone de l'Unité : 02/386.09.42
Téléphone patients : 02/386.09.45 de 09H00 à 22H00
Fax de l'Unité : 02/386.09.79

**L'objectif de cette brochure est de vous fournir  
un maximum d'informations  
concernant le fonctionnement de l'unité.**

**N'hésitez cependant pas à interroger les intervenants  
si vous avez des questions.**

**Nous vous souhaitons un bon séjour.**

## **1. Introduction**

L'Unité de Psychiatrie Générale s'adresse à une population large à diagnostics variés.

La prise en charge des patients est préférentiellement bifocale, à la fois médicamenteuse et psychothérapeutique.

L'approche cognitivo-comportementale reste, autant que possible, le fil conducteur de la prise en charge hospitalière.

Les patients bénéficient durant leur hospitalisation d'entretiens individuels réguliers tant avec le psychiatre qu'avec leur infirmière de référence et qu'avec un psychologue formé à l'approche cognitivo-comportementale.

Ils bénéficient également de thérapies de groupe durant leur séjour.

### **Facteurs de réussite du traitement**

Pour tirer profit d'un traitement, la collaboration de la personne et de sa famille est indispensable. Tant pour la personne que pour sa famille, prendre conscience des difficultés dans les relations n'est pas aisé.

Cependant, cela permet de modifier progressivement les pensées, les attitudes, les sentiments et les comportements problématiques qui maintiennent les troubles. En fin de compte, cela permet de reprendre confiance en soi et de s'affirmer.

Selon notre expérience, un engagement actif dans le traitement peut conduire à la guérison, parfois après de nombreuses années de maladie.

C'est la personne qui produit le changement et non la thérapie.

La thérapie est un moyen de préparer le changement, d'aider à changer et d'évaluer les progrès réalisés.

### **Objectifs du traitement**

Le traitement vise à améliorer le vécu et la confiance en soi.

La thérapie associe le plus souvent des groupes thérapeutiques, des entretiens de famille et des entretiens individuels.

Les thérapies sont particulièrement focalisées sur :

1. la perception de soi, c'est-à-dire l'estime de soi ;
2. l'expression de soi, c'est-à-dire l'affirmation de soi, le partage des émotions et la communication ;
3. l'établissement d'un réseau de relations interpersonnelles familiales et sociales ; les troubles associés (anxiété, dépression).

## Admission

Certains documents et effets personnels vous seront nécessaires, dès le début de votre hospitalisation :

### Indispensables :

- votre carte d'identité,
- la provision hospitalière,
- les autorisations de votre mutuelle pour le remboursement de certains de vos médicaments,
- Les résultats de vos examens antérieurs (les plus récents) (gastroscopie, radio,...),
- un cadenas, un nécessaire de toilette, des essuies, un peignoir,
- des vêtements de ville pour une période de 15 jours (ainsi que des vêtements pour le sport : training et/ou t-shirt +short pour la relaxation, la gymnastique et d'autres sports collectifs, ainsi qu'un maillot de bain +bonnet pour la natation),
- des boissons sucrées (type jus de fruits) en cas de sevrage.

### Si vous le souhaitez :

- de quoi vous occuper, pendant les temps libres (livres, mots croisés, jeux, etc.)

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le service au n° tel 02/386.09.42

## 2. Hospitalisation

### Conditions générales d'hospitalisation

- Les conditions d'hospitalisation sont fixées avec le médecin psychiatre lors de l'admission dans l'unité.
- Elles peuvent évoluer en cours d'hospitalisation. Nous vous encourageons à prendre progressivement vos responsabilités durant l'hospitalisation.
- Les activités thérapeutiques sont principalement des groupes psychothérapeutiques.
- Ces modules sont organisés en fonction de vos problèmes particuliers.
- Un manuel d'accompagnement thérapeutique vous sera remis en début d'hospitalisation pour vous permettre de travailler vos problèmes de façon structurée et pratique en dehors des séances thérapeutiques.
- Nous insistons sur le respect de la confidentialité. Il vous est demandé de ne pas évoquer les problèmes abordés lors des groupes avec des tierces personnes.
- Votre infirmière de référence est là pour vous écouter et pour vous aider à mieux comprendre vos idées, sentiments et comportements, et pour développer avec vous des stratégies de résolution de vos problèmes.
- Régulièrement, le médecin vous rencontrera pour un entretien d'évaluation.
- L'acceptation du protocole thérapeutique implique une adhésion complète de votre part aux règles et conditions qu'il stipule.
- Durant votre hospitalisation, vous n'êtes pas autorisé à consommer des toxiques (alcool, drogues, médicaments non prescrits...)
- En cas de transgression, il y aura un 1<sup>ier</sup> avertissement (5 jrs de sorties interdites)
- 2<sup>ième</sup> avertissement (5 jrs de sorties interdites)
- 3<sup>ième</sup> avertissement (mise à terme de l'hospitalisation)

## **Conditions particulières**

### **1. Hospitalisation pour sevrage d'alcool ou de médicaments**

*Durant les 5 premiers jours d'hospitalisation au Domaine*

- vous restez dans l'unité.
- vous ne pouvez pas vous rendre au « Chalet ».
- seules les visites mentionnées sur le contrat et déterminées avec le psychiatre responsable
- seront autorisées.

*Du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation au Domaine*

- vous pouvez sortir dans le parc.
- vous pouvez participer aux activités du « Chalet ».
- une sortie de 08H00 à 22H00 peut être accordée durant le week-end après accord du
- psychiatre responsable.

*À partir du 11<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation au Domaine*

- reprise de l'ensemble des conditions générales.
- en cas de consommation objectivée, vous restez dans l'unité pendant 5 jours.
- à la 3<sup>ème</sup> consommation objectivée, le psychiatre responsable met fin à votre hospitalisation.

### **2. Votre état somatique ou psychologique est inquiétant**

- Vous devez obtenir l'accord du médecin responsable pour quitter l'unité ou recevoir de la visite la semaine ou le week-end.

### **3. Sortie exigée**

- Si vous désirez interrompre votre hospitalisation, vous pourrez le faire moyennant la signature d'un document de « sortie exigée » sous votre propre responsabilité.

## **3. Procédure**

Lors de votre arrivée, le personnel infirmier vous informera du fonctionnement du service, vous installera dans votre chambre et vous fera prendre connaissance de la convention d'hospitalisation. Dès ce moment, vous devrez confier au personnel tous les médicaments et autres substances (alcool, drogues, etc.) en votre possession. Vous rencontrerez ensuite le psychiatre qui définira votre traitement et votre régime de sortie.

## **Les règles de vie journalières**

Durant votre séjour, nous vous demandons d'observer un certain nombre de règles afin de permettre le bon déroulement de votre hospitalisation. Le respect de ces règles permet également de créer et de maintenir une atmosphère favorable à l'expression de chacun, dans le respect de l'autre et de soi-même.

## 1) Les horaires

**A. Vie quotidienne :** Lever : 08h00

Coucher : 22h45 en chambre

23h00 : extinction des lumières, télévisions, radios, ordinateurs, GSM,...

N.B. : Le week-end et veille de jours fériés, possibilité de retarder l'heure du coucher à minuit.

La porte d'entrée du service et celles des locaux communs seront ouvertes à 06h30

**B. Les repas :** se prennent uniquement dans la salle à manger en tenue de ville correcte et sont servis :

Déjeuner : de 08h15 à 09h00

Dîner : de 12h00 à 12h30

Souper : de 18h30 à 19h00

La présence au repas est obligatoire.



**C. La distribution des médicaments :**

Matin : de 08h30 à 08h45

Midi : de 12h00 à 12h15

Souper : de 18h15 à 18h30

Coucher : de 22h00 à 22h45

de 22h00 à 23h30 le w.e.

Seuls les médicaments prescrits par les médecins de l'hôpital sont autorisés.

Sauf pour les patients en sortie interdite, il est interdit de fréquenter la terrasse.

## **2) Les sorties de l'unité**

Vous pouvez vous promener dans le parc de l'hôpital.

Les sorties à l'extérieur de l'hôpital doivent se faire avec l'accord préalable de l'équipe soignante.

N'oubliez pas de prévenir le personnel soignant avant votre départ et lors de votre retour. Il est important de planifier vos sorties de sorte à pouvoir être présent à toutes vos activités prévues sur la semaine ainsi qu'à vos entretiens avec les membres de l'équipe.

***Les sorties sont organisées de la façon suivante :***

**A. Sorties journalières :**

En phase 1 : vous pouvez sortir en journée.

(Pour autant que votre quota de 8 activités est atteint)

En phase 2 : vous pouvez sortir de 8h à 22h si motivation évaluée avec le psychologue.

(Pour autant que le quota de 5 activités est atteint)

**B. Le week-end :**

La programmation des WE se fait le jeudi à 13h00 en groupe « Vie communautaire »

Les week-ends sont autorisés soit : de 8h00 à 22h00 samedi et dimanche

soit : du samedi 14h05 au dimanche 11h45. + 12h00 à 22h00

Une fois durant votre séjour, vous êtes autorisé à prendre un long WE du vendredi 14h00 au dimanche 22h00.

Pour le premier WE d'hospitalisation au Domaine, il n'y aura pas de nuit à l'extérieur et le patient doit être accompagné d'un membre de sa famille.

Nous décourageons fortement les patients à rester en permanence dans l'unité pendant leur séjour. Les sorties en week-end sont l'occasion de pressentir les difficultés qui risquent d'être rencontrées lors de la sortie définitive.

**C. Sortie interdite :**

Le patient ne peut quitter le service. Pour les activités, il doit être systématiquement accompagné par un membre de l'équipe. Il doit quand même faire les activités (accompagné)

Il peut y avoir des dispositions particulières prises par le médecin responsable de l'unité.

**D. Les sorties sociales :**

Les sorties sociales (en vue de démarches administratives, de recherche de logement, etc.) doivent être demandées à l'assistante sociale en dehors de vos activités.

LA FIN D'UNE HOSPITALISATION EST PROGRAMMÉE AVEC LE PSYCHIATRE RESPONSABLE.

EN CAS DE SORTIE NON PROGRAMMÉE, LA CLÔTURE DU COMPTE NE POURRA PAS ÊTRE ÉTABLIE SUR-LE-CHAMP.

## **3) Le service social**

Une permanence sociale a lieu dans le service tous les jours de la semaine sauf le jeudi. Les inscriptions se font sur la feuille prévue à cet effet.

#### **4) La chambre**

La chambre constitue l'espace individuel de chaque patient ; cependant l'équipe soignante doit y avoir accès à tout moment. Nous vous demandons de ne pas rentrer dans les chambres des autres patients hospitalisés.

Aucun médicament ne peut être gardé en chambre.

Nous vous demandons de ne pas garder de vivres périssables en chambre. Un frigo est mis à votre disposition dans le service de 07h00 à 23h00.

Le changement des draps s'effectue chaque semaine. Seule la literie de l'hôpital est autorisée pour des raisons d'hygiène et de sécurité (traitée anti-feu).

Vous êtes tenu de maintenir votre chambre



en ordre et de refaire votre lit. Une aide peut être demandée à l'équipe soignante.

L'usage d'appareils sonores est autorisé à volume modéré.

Aucun autre appareil électrique n'est autorisé, sauf les appareils liés à l'hygiène.

Il est interdit de faire des lessives dans le lavabo, mais un système de buanderie peut être proposé.

#### **5) Infrastructure**

Les locaux de l'unité sont des lieux de vie journalière. Leur propreté et leur respect dépendent de chaque occupant.

Un salon TV est à votre disposition. L'usage de la télévision, du magnétoscope et du DVD est soumis aux règles de vie commune quant au choix des programmes.

Un téléphone public est à votre disposition de 09h00 à 22h00.

Il vous est demandé de ne pas manger ni boire dans le salon TV.

#### **6) Règlement général**

**Vos obligations durant la durée de votre séjour :**



- Respecter le règlement général du service, même vous avez une autre opinion sur certains points. En cas de non-respect répétitif de ce règlement, au maximum 3 avertissements « Non-respect de ces règles » pourront vous être donnés.

*Le non-respect des règles (3 maximum) = tout ce qui est en lien avec le règlement signé : sortie non autorisée, retard après 22h, non présentation au repas, non présentation à la distribution des médicaments, cigarette consommée en chambre, désordre en chambre (accumulation), non-participation aux activités, commerce dans l'unité, non-participation aux entretiens...*

- Ne pas vous faire du mal (automutilation, tentative de suicide).
- Témoigner du respect aux autres patients et au personnel de l'hôpital.
- Ne pas vous montrer agressif verbalement ou physiquement.
- Ne pas détériorer le matériel mis à votre disposition. (ne pas utiliser des produits de teintures dans l'évier de la salle de bain)
- Signaler immédiatement à un membre de l'équipe soignante toute envie de passage à l'acte comme vous faire du mal, vous tuer, faire du mal à autrui, dégrader le matériel, prendre des médicaments non prescrits, vous droguer ou vous alcooliser, fuguer, voler,...
- Ne pratiquer aucun commerce avec d'autres patients durant votre séjour hospitalier.
- Ne pas consommer de toxiques (alcool, drogues, médicaments non prescrits)
- Ne pas avoir de relation sexuelle au sein de l'institution
- Ne pas voler

**En aucun cas, le personnel n'est responsable en cas de vol, de perte d'argent ou de prêts entre patient.**

**En cas de non-respect, des avertissements vous seront donnés :**

- *Agressivité verbale*
- *Consommation de toxiques*
- *Automutilations*
- *Non-respect des règles*

Un avertissement pour « non-respect des règles » uniquement ne sera donné qu'après plusieurs recadrages préalables auprès du patient.

## **Il sera mis fin à votre hospitalisation :**

- En cas de comportement ou attitude violente vis-à-vis des autres ou du matériel. Ne pas proférer de menace, ni intimider, ni harceler.
- En cas de relation sexuelle dans l'unité.
- En cas d'introduction ou de consommation dans l'institution d'alcool, de drogue, de médicaments ou autres produits toxiques.
- En cas de vol (vous êtes responsables de la sécurité de vos effets personnels)
- Au 2<sup>ème</sup> avertissement agressivité verbale et automutilation
- Au 3<sup>ème</sup> avertissement consommation de toxiques et non-respect des règles

**EN CAS DE DÉGRADATION DU MOBILIER ET DU MATÉRIEL, LE COÛT DE LA RÉPARATION SERA FACTURÉ AU PATIENT OU À SON RESPONSABLE LEGAL.**

**POUR DES RAISONS LÉGALES, MAIS AUSSI ET SURTOUT POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE TOUS LES AUTRES PATIENTS, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER OU DE VAPOTER (=cigarette électronique) EN CHAMBRE AINSI QUE DANS TOUS LES LOCAUX.**

## **7) Divers**

### *Responsabilité :*

Durant votre séjour, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importantes sommes d'argent. La direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### *Usage du GSM*

L'usage du GSM est autorisé pour autant que cet usage ne pose pas de problème aux autres patients par exemple, du fait d'un usage nocturne. Auquel cas, il sera confisqué et son usage en sera limité. Par ailleurs, il vous est demandé de couper votre GSM avant chaque activité et avant tout entretien.

### *Habillement :*

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

### *Pour votre sécurité :*

Vous n'avez pas accès à d'autres chambres que la vôtre. Il est demandé à chacun de fermer son armoire à clé.

### *Fonction de médiation :*

La possibilité vous est offerte de vous adresser à la médiatrice, Madame Rentmeesters, en appelant au numéro suivant 0495/66.22.01 ou en déposant votre demande dans la boîte aux lettres prévue à cet effet qui se trouve dans la salle d'attente face à l'accueil. La permanence assurée par le médiateur se tient le jeudi matin de 09h00 à 12h00 dans le local n°9 au rez-de-chaussée du bâtiment Le Centre

## **8) Utilisation d'un véhicule durant votre séjour**

Vous êtes autorisé à utiliser votre véhicule moyennant accord du médecin chef d'unité.

Si vous êtes amené à véhiculer d'autres personnes, ceci relève de votre responsabilité.

## **9) En cas de non-respect répété des modalités évoquées ci-dessus**

L'équipe se réserve le droit de prendre certaines mesures de régulation allant jusqu'à la fin imposée de l'hospitalisation.

## **10) En conclusion**

L'application de ces règles vise à créer, à soutenir et à maintenir une ambiance propice à l'expression de chacun, dans le respect de l'autre et de lui-même.

**En fin de séjour, il vous est demandé de compléter un questionnaire de satisfaction qui vous a été remis à l'admission (questionnaire également disponible au bureau infirmier) Ce questionnaire est à déposer dans la boîte réservée à cet usage (boîte verte) soit à l'Accueil, soit dans le hall du Hameau. Votre avis est important pour nous et nous permettra d'améliorer notre prise en charge.**

## **4. Le programme d'activités**

Pour information,

→ **la phase I** correspond à la période d'admission.

→ **la phase II** correspond à la mise en place d'un projet de sortie.

Dans cette brochure, vous trouverez en premier lieu la grille des activités propres au PSS, et en second lieu la grille des activités Plateau

Un tableau récapitulatif de ces activités Plateau est affiché chaque semaine dans le couloir de l'unité. Une brochure y est jointe et décrit chacune des activités de manière succincte. Le local, le jour habituel et l'animateur principal y sont précisés. Pour savoir quand a lieu l'activité, référez-vous au tableau affiché. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au personnel soignant de votre équipe, à votre référent ou aux animateurs des différentes activités.

Il n'y a pas d'inscription préalable possible aux activités (sauf les activités THÉÂTRE, MUSIQUE, THÉÂTRE D'OMBRES et PISCINE des éducateurs où une inscription est à faire auprès des éducateurs du Chalet) Les inscriptions se font au fur et à mesure des participants qui se présentent au lieu et à l'horaire dits.

Votre passage de phase sera discuté lors de la réunion d'équipe.

Vous êtes invités à idéalement à réaliser une activité par jour.

## Programme des activités patients PSS

	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30
LUNDI									10:30 Atelier Théâtre (Nadine)	11:30							13:30 Stop rumination (fermé)	14:30									
MARDI	09:10 Méditation +1	09:40	09:45 Groupe Expérience	10:45	10:45 Groupe Émotions (fermé)	12:00											14:15 Gr.Paroles (Nadine)	15:15									
MERCREDI			09:30 Psycho Éducation	10:30																							
JEUDI	09:10 Méditation +1	09:40															12:30 Gr.Vie Communau- taire OBLIGATOIRE	13:00									
VENDREDI																	11:00 Affirmation de soi (fermé)	12:00									

Légende : Groupe Psycho (fermé) Groupe Psycho (ouvert) Groupe Infirmier



	début fin	Activité	lieu animaté	début fin	Activité	lieu animaté	début fin	Activité	lieu animaté	début fin	Activité	lieu animaté
KINÉ	09h1	SOPHRO	R1 BD	09h1	SOPHRO	R1 IH	09h1	PILATES	Gym VD	09h1	NATATION	Pi BD
	09h4		09h4				09h4	(WATERLOO)		09h4		R1 JB
	09h1	INFO HYPNOSE	R2 VD	09h1	GYM DOUCE	Gym JB	09h1	MUSCULATION	Mus BD	09h1	MIEUX ÊTRE PAR	R1 VD
	10h0		10h1				09h4			09h4	L'HYPNOSE	R2 JB
	10h4	GYM- ABDO- RESPI	Gym VD	10h4	GYM DOUCE	Gym IH	10h3	JACOBSON	R1 BD	10h1	MIEUX ÊTRE PAR	R2 IH
	11h1		11h4				11h0			10h0	L'HYPNOSE	10h1 VD
	10h4	PRENDRE SOIN DE SOI PAR L'AH	R1 JB	15h0	SOPHRO	R1 JB	11h0	APPROCHE CORPORELLE	SP BD	11h0	MIEUX ÊTRE PAR	10h0 Ext
	11h1		15h3				12h0			11h4	L'HYPNOSE	12h0 BD
	14h0	PRÉVENTION DU DOS	Gym JB				13h4	HISTOIRES	R1 JB	11h0	PILATES	10h4 R1
	14h4						14h1	HYPNOTIQUES	R1 JB	11h4	(BRAINE LE COMTE)	11h1 IH
ERGO							13h4	HISTOIRES	R2 VD	09h1	NATATION	09h1 R1
							14h4	HYPNOTIQUES	VD	12h0	(BRAINE LE COMTE)	11h4 IH
										13h4	SOPHRO	13h4 R1
										14h1	BALADE NATURE	14h1 JB
ÉDUC	09h1	PLAN D'INTERVENTION	L1 Tous	09h1	TO COPE	L3 CL/DC	09h1	BULLET JOURNAL	L1 CE	09h1	PLAN D'INTERVENTION	L1 -----
	10h1		10h1				10h1			09h1	REMUE MENINGES	L2 DC
	13h4	ATELIER A THÈME	L1 CL	09h1	PÂTISSERIE	Cuisine CP	09h1	LACHER PRISE	L2 DC	09h1	MILLE-FEUILLES	L1 CE
	16h0		11h4				10h1			10h4	EXPRESSION VERBALE	09h1 L1
	13h4	PORTRAIT	L3 CP	10h4	ÉCOUTE MUSICALE	L2 DC	09h1	INTROSPECTION	L2 DC	11h4	ET NON VERBALE	11h4 CE/DC
	14h4		11h4				10h1			10h4	RECUP'ART	09h1 L3
	15h0	PATISSERIE	Cuisine CP	13h4	INVESTISSEMENT PERSONNEL PSN/UTA	L1 CL/DC	09h1	TERRE A TERRE	Terre CP	11h4	SPÉCIFIQUE BOUSSOLE	11h4 CL
	16h0		16h0				11h4			13h4	DÉCOUVERTE DE SOI PSY	09h1 L3
										14h4	INVESTISSEMENT PERSO	11h4 JRV
										10h4	INVESTISSEMENT	10h4 L2
							11h4	PERSONNEL PSS/ACC	CE/DC	11h4	ÉCRITURE	11h4 DC
							13h4	INVESTISSEMENT	L1	15h0	BLIND TEST	10h4 L3
							14h4	PERSONNEL PSS/ACC	CE/DC	16h0		10h4 MOCKTAIL
										09h1	SPÉCIFIQUE PSN :	13h4 CL
										11h4	SORTIE ACHATS	14h4 CL
										13h4	SPÉCIFIQUE UTA :	13h4 Ext
										14h4	RÉFLEXES	16h0 CE
	09h1	VIDÉO-DÉBAT	Chalet LR				09h1	REMISE EN FORME	S.Sport AP			
	11h4						10h4	ACTIVITÉ SYMBOLIQUE	Chalet LR			
	13h4	ACTIVITÉ PROJET	Chalet LR				14h0	SPORT	S.sport GC/FD	13H4	THÉÂTRE D'OMBRES	16H Chalet GC/FD
	14h4						16h0			13H4	SPORT	16H S.sport GC/FD
	15h0	ACTIVITÉ PROJET	L.Média LR	13h4	THÉÂTRE	-----	14h0	MUSIQUE	Chalet CR			
	16h0			16h0			15h0					
	15h0	DJEMBÉ	Chalet CR	13h4	SPORT	S.sport GC/FD	15h0		Chalet CR	13h4		16h0
	16h0			16h0			16h0	MUSIQUE	Chalet CR	14h0	LES MOTS DE LA LUNE	16h0 L.Média
										13h3	PISCINE	EXT AP
										17h0		

Il vous est donc demandé de participer de manière régulière aux ateliers et activités proposés, soit plus spécifiques à visée thérapeutique, soit plus créatives, plus mobilisatrices, plus socialisantes. Les activités sont organisées par les différents membres de l'équipe (kiné, ergo, infirmières, psychologues) mais aussi par des éducateurs.

Il existe également une structure intra-hospitalière nommée le Chalet qui est un espace convivial de rencontre et de détente que les patients peuvent fréquenter en dehors des activités organisées par le service, en fin de journée.



## 5. Renseignements pratiques

Situation : L'unité « P.S.S » est située dans le bâtiment le Hameau au 1<sup>er</sup> étage, côté sud.  
Un parking est à votre disposition.



HORAIRE DES NAVETTES GRATUITES	
Le Domaine Centre Hospitalier	
Chemin Jean Lanneau 39 1420 Braine-l'Alleud	
Tel : 02/386.09.00	
<b>Du lundi au vendredi</b>	<b>Le samedi</b>
Domaine Vers Gare	Domaine Vers Gare
<b>06h40</b>	<b>06h50</b>
<b>07h25</b>	<b>07h40</b>
<b>08h05</b>	<b>08h15</b>
<b>13h05</b>	<b>13h15</b>
<b>14h05</b>	<b>14h15</b>
<b>15h05</b>	<b>15h30</b>
<b>16h05</b>	<b>16h15</b>
<b>16h35</b>	<b>16h45</b>
<b>17h05</b>	<b>17h15</b>

Ordre des priorités (Maximum 8 passagers) :  
1.Membres du Personnel, 2.Stagiaires, 3.Patients en Consultation ou en Postcure, 4.Visiteurs et CTIA,  
5.Patients hospitalisés.  
Attention, dernier retour de la journée : 17h15 (en semaine)  
Aucune navette supplémentaire. Horaire au Juillet 2022

### Les navettes :

Un transfert gratuit en minibus est organisé entre le Domaine et la gare de Braine-l'Alleud du lundi au samedi.

### Plan d'accès :



## 6. L'Équipe :

<i>Psychiatre :</i>	Dr Laurence Jamaigne Dr Damiano ANTONINI
<i>Infirmière en chef :</i>	Mme Biljana ATANASOVA
<i>Psychologues :</i>	Mr Christophe Brasseur, Mme Delphine Canivet, Mr François Nef
<i>Assistants social :</i>	Mme Maud BIASETTO
	Visites : 16h à 18h (14h à 18h le w.e.) - 19h à 20h Appels patients : 02/386.09.45 de 8h à 22h Tél : 02/386.09.42 Fax : 02/386.09.79 Mail : <a href="mailto:pss@domaine-ulb.be">pss@domaine-ulb.be</a>



## 7. Notes :

## 7. Notes :

## 7. Notes :

## 7. Notes :